



SIVUCOP

Délibération 2022-003

Le Conseil syndical du SIVUCOP s'est réuni le 14 mars DEUX MILLE VINGT DEUX, au centre opérationnel- 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet 18h30, sous la présidence de M. Michel DEBJAY, Président.

	Délégués titulaires	Délégués Suppléants
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY	✓ Cyril AUFRECHTER
	Fabien AUFRECHTER	✓ Caroline PISICA
	Anthony HERRY	✓ Ania REDJDAL
Vernouillet	Pascal COLLADO	✓ Patrick SAGET
	Laurent BAIVEL	✓ Stéphane LARCHER
	Henriette LARRIBAU	Nicolas COMBARET

Date de convocation : 08/03/2022

Nombre de délégués :

Date d'affichage : 08/03/2022

En exercice : 6

Présents : 5

Votants : 5

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107,

VU le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2022 annexé à la présente délibération,

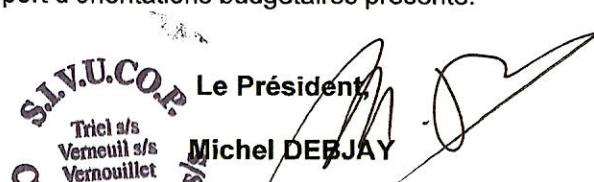
CONSIDERANT que le Président présente au Conseil Syndical, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

CONSIDERANT que ce rapport donne lieu à un débat en Conseil Syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du Débat d'orientation budgétaire du budget du Syndicat pour l'année 2022 réalisé en séance du Conseil Syndical, sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.


S.I.V.U.C.O.P.
 Le Président,
 Michel DEBJAY
Triel a/s
Verneuil s/s
Vernouillet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.